

## MAIRIE DE SAINT-DIER-D'AUVERGNE

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 2 juin 2021 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

### **1 – Voirie forestière de la « Croix du Best » aux « Martinanches » : dévolution des travaux (délibération n°1)**

Après publication d'un appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise DAUPHIN TP sise Maisonneuve 63990 JOB pour réaliser les travaux de voirie forestière de la « Croix du Best » aux « Martinanches » pour un montant de 58 840,00 € H.T. et autorise la signature du marché à intervenir.

### **2 – Réfection du mur et des clôtures et mise en sécurité du jardin public : dévolution des travaux (délibération n°2)**

Après réception de devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise ALAS et Fils sise Les Bruyères 63120 SAUVIAT pour réaliser les travaux de réfection du mur et des clôtures et mise en sécurité du jardin public pour un montant de 16 609,90 € H.T. et autorise la signature du devis à intervenir.

### **3 – Rénovation du bâtiment de la caserne de Gendarmerie : désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (délibération n° 3)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise HANGA, représentée par monsieur Bertrand CELLIER, sise 10, rue de l'Aubépine 63140 CHÂTEL-GUYON comme assistant à maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de la caserne de Gendarmerie de Saint-Dier-d'Auvergne pour un montant d'honoraires de 3 800,00 € H.T. et autorise la signature du contrat à intervenir.

### **4 – Intervention de l'Association « Jeunesse et reconstruction » (information)**

Sur la demande de monsieur Jean-Claude PRADIER, une représentante de l'Association « Jeunesse et Reconstruction » est venue exposer les activités de cette dernière. C'est une association d'éducation populaire, laïque et apolitique qui rassemble des jeunes et moins jeunes, bénévoles, autour de projets citoyens. Son travail consiste à favoriser les échanges et la solidarité en proposant des chantiers internationaux de bénévoles en France et à l'étranger.

### **5 – Renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie (information)**

Ce point sera revu à un prochain conseil municipal car la Direction des Services Immobiliers ne nous a pas encore adressé les documents nécessaires pour procéder au renouvellement du bail.

### **6 – Demande d'adhésion de la Commune d'ISSERTEAUX au SIAREC (délibération n° 4)**

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la Commune d'Isserteaux au SIAREC au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **7 - Logiciels informatiques du secrétariat de Mairie : Migration des logiciels JVS One-Line vers la version CLOUD (délibération n° 5)**

Considérant que la société JVS-Mairistem annonce l'arrêt d'ici 2022 du développement de la version one line utilisée en matière de gestion comptable, des emprunts, de gestion du personnel, des élections, de l'état civil et de la multi-facturation, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la migration des logiciels d'Horizon On-line vers la solution Horizon Cloud pour un montant de 6 816,60 € H.T. et autorise la signature des actes nécessaires à ce transfert.

### **8 – Admission en non-valeur (information)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter sa décision quant à l'admission en non-valeur d'un montant total de 860,52 € des titres émis en 2013 et 2020.

### **9 - Avis – modification n° 1 PLUH de Billom Communauté délibération n° 6)**

Après présentation du contenu du dossier de modification n°1 du PLUH, et après débat, le conseil municipal n'émet pas d'observation sur le projet de modification n°1 du PLUH de Billom Communauté. À l'unanimité des membres présents, il émet un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUH de Billom Communauté.

### **10 - Salle de l'Amicale Laïque : convention d'occupation avec le Collège « F. VILLON » (délibération n° 7)**

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation de la salle de l'Amicale Laïque entre le Collège « F. VILLON » et la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne pour l'année scolaire 2020-2021 et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

### **11 – Questions diverses**

#### **• Fixation du tarif du m<sup>2</sup> de terrain lors des cessions acceptées le 16 décembre 2020 (délibération n° 8)**

Suite aux décisions du 16 décembre 2020 de procéder à la vente de trois parcelles de terrain appartenant au domaine public cadastrées B 1344 C 1192 et D 1289 après établissement des documents d'arpentage et à la parcelle cadastrée E 1537 appartenant au domaine privé de la Commune, le conseil municipal décide de fixer à 8,00 € le m<sup>2</sup> de terrain.

#### **• Temps partiel sur autorisation (information)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de répondre favorablement à la demande présentée par Monsieur David DUFOUR, Adjoint technique quant au renouvellement de son temps partiel (80% du temps plein) sur autorisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

- **Cession du camion JP RENAULT immatriculé 6219 RT 63 (information)**

Il a été procédé à la cession du camion JP RENAULT 6219 RT 63 pour 1 620,00 € à Monsieur Thierry HERMILLON demeurant Barbigier à Saint-Dier-D'Auvergne.

- **Adressage des Villages (Information)**

Un point a été fait sur l'état d'avancement du projet de l'adressage des hameaux.

- **Adhésion à « Panneau Pocket » (délibération n° 9)**

Afin d'alerter nos concitoyens en cas d'alerte nucléaire, alerte météo et toutes autres consignes venant de la Préfecture et afin de compléter nos moyens de communication, le Conseil Municipal, après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents, décide l'adhésion de la commune de Saint-Dier-D'Auvergne à Panneau Pocket au tarif de 180,00 € TTC par an et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ce dispositif.

- **Intervention de Madame Jocelyne GAUTHIER-BRONDEL (information)**

Madame Jocelyne GAUTHIER-BRONDEL a assisté à une réunion de la Mission Locale. Une baisse de fréquentation est constatée certainement due à la pandémie.

Suite à la réunion du Syndicat du Collège « F. VILLON », une majorité des communes a fait part de sa volonté de dissoudre ce dernier au vu des difficultés financières et des normes administratives imposées (dématérialisation, lignes directrices de gestion...).

La séance est levée à 00h20.

**Le Maire- Nathalie SESSA**

